



Alban BRUNEAU  
Maire de Gonfreville l'Orcher  
Conseiller départemental  
Vice-président de la Communauté urbaine  
Le Havre Seine Métropole

**Monsieur le Ministre de l'Intérieur**  
**Gérald Darmanin**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**11 Place Beauvau**  
**75008 PARIS**

réf: AB/SG

Objet : Alerte sur les délais de délivrance des cartes nationales d'identité

Monsieur le Ministre,

Je tiens par la présente à vous alerter officiellement sur les délais inacceptables actuellement en vigueur pour se faire délivrer ou pour renouveler une carte nationale d'identité, pièce pourtant indispensable pour bon nombre de démarches du quotidien ou déplacement des citoyens Français.

Ces délais sont actuellement de 4 mois minimum pour les usagers choisissant de solliciter le service Etat-civil de ma commune, et ils génèrent par conséquent des plaintes et une agressivité quasi quotidienne envers les agents communaux de ce service ou de l'accueil de la mairie.

Vous venez d'annoncer des mesures destinées à réduire ces délais mais je me permets de vous préciser qu'elles ne changeront pas fondamentalement les difficultés que je viens d'évoquer.

En effet, ce qui est en cause nous concernant se sont les conséquences de la décision prise par l'Etat en 2017 de concentrer le dépôts des dossiers de demande de CIN sur quelques mairies habilitées et équipées d'un terminal sécurisé, alors qu'auparavant chaque mairie de France pouvait être sollicitée.

Ainsi, sur les 750 mairies en Seine-Maritime, une quinzaine seulement peuvent depuis 2019 accueillir les usagers pour constituer leur dossier. Sur notre agglomération de 250.000 habitants : 3 seulement, Le Havre, Montivilliers et Gonfreville l'Orcher.

Depuis 2018, notre Conseil municipal n'a cessé d'alerter pour expliquer en quoi cette réforme était une mauvaise idée en démontrant que cette concentration allait conduire à des embouteillages en allongeant considérablement les délais de délivrance des cartes d'identité des citoyens.

Toutes les associations d'élus ont également alerté.

Résultat, jusqu'en 2019, les agents du service Etat-civil de Gonfreville l'Orcher géraient 500 demandes annuelles pour le compte uniquement des Gonfrevillais.es. Désormais c'est plus de 1.500. Et pour se faire, l'Etat finance un demi-poste supplémentaire, tout en ayant procédé à la suppression totale de la principale dotation de fonctionnement (DGF) attribuée à notre commune.

En résumé, les demandes de carte d'identité de tous les citoyens qui en font la demande auprès de notre commune constituent un service désormais financé essentiellement par les Gonfrevillais.es via le budget de leur commune. Il nous est impossible de procéder sur notre propre budget à une embauche supplémentaire pour réduire les délais de prise de rendez-vous.

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à Monsieur le Maire

Aussi Monsieur le Ministre je vous demande de bien vouloir reconsidérer la réforme de 2017 en permettant le retour du dépôt des dossiers dans toutes les mairies qui le souhaitent.

Par ailleurs et au regard des difficultés auxquelles nous sommes confrontés pour assurer cette mission de service public pour le compte de l'Etat, je vous demande de bien vouloir proposer au Parlement un triplement de la dotation compensatrice attribuée à notre commune pour la bonne réalisation de ce service.

Cette demande prend en compte la réalité des actes que nous devons désormais assurer pour le compte de l'Etat en comparaison avec ceux d'avant cette réforme.

Dans l'attente d'une réponse précise et plus encore de mesures adaptées,

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Alban Bruneau  
Le Maire

